

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER, Ghislain HURÉ, Patrick BOUGAULT et Mmes Denise FONTAINE, Emmanuelle BOUGAULT, Dominique BRUNET

Était représenté : M. Samuel ELIOT (pouvoir à M. Alain DUBOIS)

Madame Emmanuelle BOUGAULT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 06 mars 2024

Date d'affichage : 06 mars 2024

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention et adhésions
2. Désignation du nombre d'adjoint au Maire, suite à la démission du 2^{ème} adjoint
3. Election de l'adjoint au Maire manquant
4. Actualisation des indemnités des adjoints
5. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 12 février 2024

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2024-030 Désignation du nombre d'adjoints, suite à la démission du 2^{ème} adjoint

Vu la démission du 2^{ème} adjoint, tout en conservant son mandat de conseiller municipal, transmis au Préfet le 21 février 2024 et acceptée par Monsieur le Sous-Préfet de Chinon en date du 4 mars 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Cyrille BONNIN du poste de 2^{ème} adjoint, il est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix pour et 1 voix contre, décide la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire.

N° 2024-031 Election de l'adjoint au Maire manquant

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 ;

Vu la délibération n° 2020-05-027 du 25 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 2020-05-028 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal n° 16/2020 du 07 septembre 2020 donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux adjoints ;

Vu l'arrêté municipal n° 2024-009 du 15 mars 2024 retirant ses délégations de fonction et de signature du Maire au 2^{ème} adjoint ;

Considérant la vacance d'un poste de 2^{ème} adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet par courrier en date du 4 mars 2024 ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, les élus ont décidé de maintenir 3 postes d'adjoint au Maire par délibération n° 2024-030 du 13 mars 2024 ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 2^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Madame Dominique BRUNET

Monsieur Cyrille BONNIN décide de ne pas prendre part au vote.

Au premier tour de scrutin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 08

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 08

Nombre de bulletins blancs et nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 08

Majorité absolue : 05

A obtenu : Madame Dominique BRUNET : 08 voix

Article 3 : Madame Dominique BRUNET ayant obtenue la majorité absolue est proclamée 2^{ème} adjointe au Maire.

Article 4 : décide de maintenir le montant des indemnités perçues par les adjoints fixé par la délibération n° 2020-05-030 du 23 mai 2020.

4. Questions et invitations diverses

- a) Suite à sa démission d'adjoint au Maire, Monsieur Cyrille BONNIN souhaite se retirer de la commission communale « Fêtes et Cérémonies » et des commissions intercommunales du SMICTOM, SIEIL et Environnement.
Il est ainsi précisé que la nouvelle composition des commissions communales pourra faire l'objet de débat lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- b) Madame Dominique BRUNET fait un point sur les activités qui seront proposées lors du Festi'Val de Vienne, qui aura lieu le vendredi 5 juillet prochain sur la commune.
Il est précisé que les Associations Vivre Ensemble et Les Pussifolies ont été sollicitées et participeront à l'organisation de cette manifestation.
- c) Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du projet de bâche incendie à Sauvage. La bâche a été livrée à l'entreprise SARL THIBAUT (qui va réaliser le terrassement et le remplissage de la bâche). Le bornage devrait avoir lieu dans une quinzaine de jours. Dès qu'il sera effectué, nous demanderons l'autorisation du Conseil Départemental pour l'installation de la bâche.
- d) Monsieur le Maire présente aux élus l'étude réalisée par le STA (Service Territorial d'Aménagement) pour la sécurisation de Sauvage. Il précise que les dossiers pour la subvention relevant des amendes de police devaient être transmis au plus tard le 8 mars dernier.
Les travaux sont estimés entre 30 000 et 40 000 € HT.
En l'état, le conseil municipal n'approuve pas l'étude réalisée et souhaite revoir le STA afin d'obtenir une nouvelle proposition.
- e) Terrain de loisir : Monsieur le Maire indique que le terrain de pétanque devrait être terminé pour fin mai et qu'il conviendrait de déterminer les emplacements des futures tables pour la réalisation des plateformes en ciment.
Monsieur Cyrille BONNIN attire l'attention sur la demande de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux).
- f) Projet préau : Monsieur le Maire donne son point de vue sur les fixations du préau restantes apparentes et ne trouve pas cela esthétique. Il souhaite connaître l'avis du conseil municipal et propose d'effectuer un habillage bois pour les cacher.
Après échange, le conseil municipal, dans sa majorité, n'est pas de cet avis et souhaite laisser les pieds de fixation en l'état.
- g) Monsieur le Maire présente le projet d'étude Enedis pour des travaux d'enfouissement de réseau électrique moyenne tension, pour l'alimentation de 2 parcs photovoltaïques sur la commune de Marigny-Marande, raccordable à Colombier aux Ormes (86220).
- h) Fête des 3 communes : elle s'est très bien passée. Le repas a été très apprécié par les convives. Cependant, le spectacle n'a pas été à la hauteur artistique attendue. En effet, les prestations sont restées restreintes pour la magie et le mentalisme et l'intervenant avait un humour qui n'a pas fait l'unanimité. Le duo de danseuses, façon cabaret, a quant à lui beaucoup plu.
De façon général, les convives sont repartis satisfaits de cet évènement.

- i) Monsieur le Maire présente pour avis deux propositions tarifaires pour l'entretien du chauffage de la salle des fêtes :
- Dalkia Froid Solution : contrat d'une durée de 1 an ferme, reconductible tacitement (sauf dénonciation 3 mois au moins la date anniversaire du contrat), comprenant une visite de maintenance préventive annuelle pour 450,00 € HT
 - AGC Maintenance de Châtelleraut :
 1. Visite d'entretien pour vérifier le bon état de fonctionnement avant signature du contrat de leur part : 198,84 € HT
 2. Suite à cette visite, il sera possible de conclure un contrat d'entretien annuel d'un an, reconductible tacitement (sauf dénonciation 2 mois au moins avant la date anniversaire du contrat), comprenant une visite d'entretien annuelle pour 215,00 € HT

Monsieur le Maire précise qu'en cas de contrat conclu avec AGC Maintenance et pour tout dépannage, les frais de déplacement et main d'œuvre sont inclus. Restera à la charge de la commune les pièces.

Les élus décident de retenir le devis proposé par AGC Maintenance.

- j) Tables inox de la salle des fêtes : Monsieur le Maire revient sur le point évoqué lors de la précédente réunion de conseil municipal. La locataire refuse de reprendre le chèque qu'elle a effectué pour le remplacement des tables inox.

Il souhaite donc obtenir l'avis des élus sur la suite à donner.

Le conseil municipal reste sur sa position de ne pas encaisser le chèque estimant que les tables peuvent encore servir et charge Monsieur le Maire de prendre attache avec la locataire.

- k) Monsieur le Maire fait part du mail reçu de Madame Fabienne COLBOC, Députée de notre Circonscription. Elle invite les citoyens pour une visite de l'Assemblée Nationale le jeudi 21 mars prochain à 12h. Une inscription est attendue au plus tard le lundi 18 mars.

Il est précisé que les personnes intéressées devront s'y rendre par leur propre moyen.

Un listing pourra être tenu en mairie pour mettre en place un covoiturage pour les volontaires.

- l) Cérémonie du 8 mai : Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion de conseil municipal n'aura lieu qu'au début mai. Cela ne laissera donc pas suffisamment de temps pour l'organisation de la cérémonie et il convient ainsi d'évoquer le sujet maintenant.

Mesdames Denise FONTAINE et Emmanuelle BOUGAULT organiseront le vin d'honneur et Monsieur le Maire se charge de l'achat du vin.

- m) Monsieur le Maire indique aux élus que les Elections Européennes ont lieu le dimanche 9 juin prochain et qu'il convient de déterminer la tenue du bureau de vote.

Les élus souhaitent attendre la prochaine réunion de conseil municipal, certains n'ayant pas connaissance de leur planning de travail.

- n) Monsieur Cyrille BONNIN informe le conseil que le dépôt de feuilles entreposées par la commune pour faire du terreau sur la vieille route fait objet de dépôt sauvage par certains administrés (branches et autres détritiques). Devant cette constatation, Monsieur le Maire va faire procéder à son enlèvement et tous les déchets verts seront maintenant déposés en déchetterie.

- o) Madame Dominique BRUNET demande si la commune a des informations sur l'élargissement de l'autoroute A10.

A ce jour, la mairie n'en a aucune depuis plus de 2 ans. Il semble que des travaux de débroussaillage soient en cours mais peut-être simplement liés à de l'entretien et sans forcément de rapport avec les travaux envisagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Alain DUBOIS

La secrétaire
Emmanuelle BOUGAULT

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	Représenté par Alain DUBOIS
Dominique BRUNET	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	
Cyrille BONNIN	